

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SAVES

Avenue Lagaille

32220 LOMBEZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 25 février 2010

Délégués de la communauté de communes :

DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, BRAEM Bernard, CARLET Serge, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DARAN Arlette, REVEIL Thierry, DUTECH Yves, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, LOUBON Jean, COT J.Pierre, BEYRIA Christine, DESPAX J.Pierre, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, MORVAN J.Louis, BASSAT Marie-Thérèse, MAGNOUAC Christian, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, DARAN Xavier, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD Francis, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, LABEDAN Janine, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, MAGNOAC Jean, ZAMUNER Michel, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES Francis, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

Absents excuses : POLIER Evelyne, LABATUT Richard, CARDE Bruno, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, GIROUSSENS Sandrine, FACCA Jacques, LABEDAN Janine, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier.

Procurations : LEFEBVRE Hervé, DAROLLES Jean.

Assistait également à la réunion Madame Christine PICAMILH.

Monsieur le président ouvre la séance en accueillant les représentants des trois nouvelles communes de Labastide Savès, Montadet et Montégut Savès.

Monsieur Thierry Reveil, maire de la commune de Labastide demande à s'exprimer.

Il relate la situation de sa commune vis-à-vis de la commune de Samatan qui a causé le refus de son entrée en Communauté de communes le 1^{er} janvier 2009.

Il expose : le litige qui opposait le CCAS de Samatan au CCAS de Labastide –Savès était relatif à une participation réclamée par le CCAS de Samatan. Ce litige à été tranché par la Chambre régionale des comptes en faveur de la commune de Labastide. La Chambre régionale des comptes ayant estimé que cette dépense n'était pas obligatoire .

Par ailleurs, il informe que la voirie de sa commune représente quelques 3.7 km et qu'il transfère un emprunt de 50 000 euros contracté en 2008.

Monsieur Chaze à son tour intervient pour préciser que la commune de Samatan suite à la décision de la chambre régionale des comptes à souhaité apaiser les tensions et n'a pas poursuivi son action.

Après ces quelques explications Monsieur Loubon reprend l'ordre du jour.

Adoption du procès verbal de la séance du 17 décembre 2009 à l'unanimité.

1- Présentation du diagnostic : Etude sur le projet de restauration collective par le cabinet Absys

Monsieur Loubon informe l'assemblée que cette présentation sera suivie d'une deuxième intervention pour la présentation des propositions. A ce stade, s'agissant d'un constat il n'y aura pas de débat

Madame Romanens du cabinet Absys au préalable rappelle l'objet de sa mission qui se décompose en deux phases :

- Un état des lieux
- Proposition par le cabinet Absys de différents scénarios

Madame Romanens présente alors à l'assemblée son exposé sur l'état des lieux des cantines du Savès.

Quelques remarques sont à souligner

- Situation incomplète sur certains sites
- Fort taux de fréquentation environ 89%
- Cout des denrées relativement élevé
- Charges du personnel relativement élevées
- Pas de prise en compte des amortissements des bâtiments.

2 – Adhésion de la commune de Sabaillan

Monsieur Loubon donne lecture de la délibération de la commune de Sabaillan.

Après quelques précisions chiffrées données par Monsieur Dutech le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de Sabaillan

3 – Présentation des comptes administratifs 2009

Monsieur Dutech présente les résultats de l'exercice 2009.

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 2 789 522.90 € et les recettes à 3 075 989.36 € La section de fonctionnement présente ainsi un excédent de 286 466.46 € sur l'exercice 2009.

En investissement les dépenses s'élèvent à 1 873 144.08 € dont : remboursement du capital de la dette 448 254.31 €, dépenses d'équipement 772 764.57 €, 297 172.15 € report N-1 et 354 953.05 € en opération d'ordre.

Les recettes totales de l'exercice s'élèvent à 1 800 939.63 € qui se décomposent comme suit : 99 912 € de récupération de TVA, 179 530.46 € de subvention et 769 400 € d'emprunt, 287 840.84 € en affectation de résultat N-1 et 464 256.33 € en opération d'ordre.

Le déficit compte tenu des reports antérieurs et des restes à réaliser (essentiellement les travaux de l'école de Noilhan et de Polastron) s'élève à **155 271.45 €**

Le compte administratif 2009 présente un excédent de clôture de **131 195.01€**

Compte administratif budget annexe voirie

Le budget annexe voirie présente un excédent de fonctionnement cumulé de 29 073.37 €

Compte administratif budget annexe lotissement

Le budget annexe lotissement la Pouche 1 présente un excédent global de 316 370.42€
Le budget annexe lotissement la Pouche 2 présente un déficit de 115 379.40 €

Sans observation particulière le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs 2009.

4- Point sur les écoles

Monsieur Leclerc fait une intervention sur l'école de Cazaux Savès

Ecole de Noilhan : l'avancement des travaux est conforme au planning. Le retard dû aux intempéries a pu être rattrapé.

Ecole de Polastron : le permis de construire est en cours d'instruction ; la consultation des entreprises a été lancée, la date de réception des plis est fixée au 12 mars 2010.

Ecole de Lombez : la consultation pour la maîtrise d'œuvre est en cours ; la réception des plis est fixée au 26 février 2010.

Autres

Christian Magnouac fait un point sur la mission de Séverine Lejeune qui travaille sur la nouvelle tarification des Clae qui devra être effective à la rentrée 2010 et sur la fusion des centres de loisirs de Samatan et Monblanc.

Egalement Madame Lejeune apporte une aide dans le travail et la réflexion menée par l'association 123 Soleil en vue de la signature d'un nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF

Monsieur Magnouac souligne la qualité de travail de cette intervenante, son sérieux et son implication.

Enfin il informe l'assemblée de l'ouverture d'un CLAC (centre de loisirs associé au collège) l'animation sera assurée par Paul Vittadello..

5- Point sur la voirie

Monsieur Larée informe l'assemblée des différentes réunions qui se sont tenues des commissions et sous commissions voirie pour la mise au point d'un règlement intérieur.

Par ailleurs, il communique les résultats des différentes consultations pour les travaux et fournitures de matériaux pour 2010.

Travaux de pelle : Monsieur Montagner Sébastien

Fournitures Granulats : Sté Denjean de St Elix Le Château

Fournitures de calcaires : Entreprise Bernadets d'Aurignac

- Economie

Jean Louis Morvan informe qu'un protocole d'accord a été signé entre les différentes entreprises et le maître d'œuvre pour le litige à la zone de la Pouche. Monsieur Marengon doit entreprendre les travaux de réparation.

La Pouche 2 : les travaux avancent normalement

ZA Latour à Samatan : Monsieur Morvan il informe qu'une réunion s'est tenue ce jour avec les différents propriétaires des lots afin de faire le point sur le respect du règlement et cahier des charges . Une nouvelle rencontre est prévue en fin d'année.

Questions diverses

Pierre Lacomme membre de la commission voirie

Monsieur Chaubet membre de la commission école

Monsieur Réveil membre de la commission finances

Monsieur Bonnefoi donne des informations sur la numérisation cadastrale ; les communes peuvent demander l'accès au service CARTO 32 pour la consultation des données cadastrales

Dossier Nataïs : Monsieur Loubon informe que le permis de construire à été refusé mais une rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture est prévue pour trouver une solution.

Une nouvelle convention avec la DDE sera signée en 2010 pour bénéficier des services de l'ATESAT.

Monsieur Braem évoque l'obligation faite aux collectivités de nommer un ACMO, il propose de mener une réflexion au sein de la communauté de communes.

Fin de la séance à 23 heures 45